60 ans
IAEA L'atome pour la paix et le développement

Circulaire d'information

INFCIRC/902
29 décembre 2016

Distribution générale
Français
Original : anglais

Communication datée du 8 décembre 2016 reçue de la mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Agence concernant la déclaration ministérielle adoptée à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire intitulée *Engagements et actions*

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République arabe d'Égypte une communication datée du 8 décembre 2016.

2. Conformément à la demande formulée dans ladite communication, celle-ci est reproduite ci-après pour l'information des États Membres.

AMBASSADE
DE LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE
MISSION PERMANENTE AUPRÈS
DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES
VIENNE

UN/279/16 Le 8 décembre 2016

NOTE VERBALE

La mission permanente de la République arabe d'Égypte présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de lui faire part de la réserve émise par l'Égypte au sujet du paragraphe 11 de la déclaration ministérielle adoptée à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire intitulée *Engagements et actions*.

L'Égypte est d'avis que les ressources techniques, humaines et financières consacrées à la sécurité nucléaire devraient continuer de provenir de contributions volontaires au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, pour que l'Agence puisse mener ses activités dans le domaine de la sécurité nucléaire et fournir aux États Membres qui le demandent l'appui dont ils ont besoin. L'Égypte souligne qu'il est crucial de parvenir à un équilibre entre les activités promotionnelles et non promotionnelles de l'Agence. En conséquence, elle souhaite exprimer sa réserve concernant le paragraphe 11 de la déclaration ministérielle, tout en ne s'opposant pas à la recherche d'un consensus sur ladite déclaration.

La mission permanente de la République arabe d'Égypte prie le Secrétariat de l'Agence de bien vouloir publier la présente note comme document INFCIRC.

La mission permanente de la République arabe d'Égypte saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Sceau]

Agence internationale de l'énergie atomique
Secrétariat